

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MAI 2011

L'an deux mil onze, le vingt mai, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour une session ordinaire qui se tiendra le vingt six mai deux mil onze à vingt heures trente minutes.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu de la réunion précédente*
- Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de réhabilitation du réservoir : attribution des marchés
- Modification du Plan Local d'Urbanisme, mission de maîtrise d'œuvre : choix du cabinet d'études
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du secteur des Grandes Gâches
- Trottoirs rue du Stade et rue de Vitré
- Création d'une allée pour protection incendie futur cinéma
- Eclairage public parking haut de Bel Air
- Personnel communal : suppression poste ATSEM 1^{ère} classe et création poste ATSEM principal 2^{ème} classe
- Centre de loisirs Anim'loisirs : création postes et rémunération des animateurs pour l'été 2011
- Espace Bel Air : ouverture ligne de trésorerie
- Stage artificier : remboursement frais de déplacements
- Droits de préemption
- Divers

SÉANCE DU 26 MAI 2011

Etaient présents : 16

Mme AUNEAU - M. TRAVERS - M. LHERMELIER - M. MASSE - M. GUITTIER -
Mme LECOURSONNAIS - M. MONNERIE - M. DEODAT - Mme CAPRAIS - Mme MANAC'H -
Mme RIVIERE - M. GUIN - M. PACHOL - M. COUDEVILLAIN - M. BREGIER - M. DEAN.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : 5

Mme VIEL - Melle TRAVERS - Mme LE QUERE - M. GUERIN - M. JOURDAN.

Mme VIEL a donné procuration à M. LHERMELIER.
Melle TRAVERS a donné procuration à Mme MANAC'H.
Mme LE QUERE a donné procuration à Mme CAPRAIS.
M. GUERIN a donné procuration à Mme AUNEAU.
M. JOURDAN a donné procuration à M. COUDEVILLAIN.

Etait absent : 1

M. LE ROUX.

Secrétaire : Mme MANAC'H.

Date de convocation : 20 mai 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

2011/05/01 TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DE REHABILITATION DU RESERVOIR

Monsieur LHERMELIER, rapporteur, communique le résultat de l'analyse des offres.

M. MONNERIE demande s'il est possible d'obtenir la copie des devis.

Il est répondu que le cabinet SAFEGE a toujours les devis en sa possession.

Mme AUNEAU précise qu'un titulaire était absent lors de la commission d'appel d'offres et qu'il n'a pas avisé son suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 2 abstentions, VALIDE la décision de la Commission d'Appel d'Offres. AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés à intervenir et tous documents s'y rapportant avec :

Lot 1 : travaux de renforcement ou de renouvellement du réseau d'eau potable : Entreprise BARANTON de BACILLY, pour un montant HT de 198 061.00 €.

Lot 2 : réhabilitation du réservoir sur tour Les Hautes Cours : Entreprise SADE de RENNES, pour un montant HT de 155 525.85 €.

2011/05/02 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : CHOIX DU CANDIDAT

Monsieur TRAVERS, rapporteur, communique les résultats de l'appel à candidatures lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la modification du PLU.

Après ouverture des plis et négociation, les résultats sont les suivants :

▪ OUEST Aménagement	5 223 € HT
▪ Atelier du MARAIS	5 600 € HT
▪ Atelier du CANAL	6 900 € HT

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de la SA SCOP OUEST Aménagement, 8 avenue des Thébaudières à Saint-Herblain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 18 voix Pour, 1 voix Contre et 2 abstentions,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à intervenir avec la SA SCOP OUEST-AMENAGEMENT, pour 5 223 € HT, ainsi que tous documents s'y rapportant.

2011/05/03 CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES GRANDES GÂCHES

Monsieur TRAVERS, rapporteur, explique le besoin d'avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du secteur des Grandes Gâches.

La signature d'une convention ayant pour objet de confier à la SEM du Pays de Fougères l'assistance dans la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ainsi que le suivi des travaux est proposée. La rémunération est fixée de manière forfaitaire et définitive à 5 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les termes de la convention, AUTORISE Madame le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant

2011/05/04 TROTTOIRS RUE DU STADE ET RUE DE VITRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget primitif 2011 une somme de 5 000 € est inscrite pour la réfection du trottoir d'une partie de la rue du Stade. Or, cette inscription correspond à la réfection des trottoirs de la rue du Stade (en partie) et de la rue de Vitré (en partie).

Elle propose de régulariser l'inscription faite au budget et soumet le devis de l'entreprise GALLE pour un montant de 3 324,00 € HT correspondant à l'aménagement des accotements rue de Vitré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 3 abstentions, ACCEPTE, d'une part, la régularisation de l'inscription au budget et, d'autre part, le devis de l'entreprise GALLE pour un montant de 3 324,00 € HT.

M. TRAVERS indique que, concernant cette affaire, bien que n'étant pas directement concerné par ces travaux, a préféré s'abstenir lors du vote.

2011/05/05 CREATION D'UNE ALLEE POUR PROTECTION INCENDIE FUTUR CINEMA

M. TRAVERS, rapporteur, fait part de la demande de la commission de sécurité de créer une allée allant du futur cinéma vers l'étang pour la protection incendie du bâtiment. L'allée actuelle sera supprimée, les travaux pris en charge par la communauté de communes. Il n'y aura pas de gêne pour l'activité du swing golf. L'entretien de cette allée sera ensuite assuré par la commune.

M. MONNERIE demande à ce que les entreprises qui interviennent sur le chantier du cinéma cessent de brûler les déchets sur place et veillent à nettoyer le chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 2 abstentions, AUTORISE la création d'une allée, sur le terrain appartenant à la commune de Saint-Aubin, entre le futur cinéma et l'étang. Les frais de réalisation de cette allée seront à la charge de la communauté de communes du pays de Saint Aubin du Cormier.

2011/05/06 ECLAIRAGE PUBLIC PARKING HAUT DE BEL AIR

M. TRAVERS, rapporteur, indique que, dans le cadre du projet de cinéma, il serait bien d'isoler l'éclairage public à l'extrémité du parking haut de Bel Air, aux abords du cinéma, avec une commande indépendante qui aurait double avantage :

- Eviter d'éclairer la totalité du parking à l'occasion des séances de cinéma.

- Les gestionnaires du cinéma auraient la maîtrise et supporteraient le coût réel de leur éclairage.

Monsieur GUIN demande si l'éclairage du chemin qui va vers le centre bourg est prévu ?

La réponse est que ceci n'est pas prévu.

Monsieur MONNERIE indique qu'il serait bien de réaliser un balisage lumineux du chemin piétonnier, entre le jardin de Bel Air et l'étang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à cette proposition.

La Communauté de Communes, maître d'ouvrage de la construction du cinéma, devra intervenir en ce sens.

2011/05/07 PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION POSTE ATSEM 1^{ère} CLASSE ET CREATION POSTE ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable à la promotion au grade de ATSEM principal de 2^{ème} classe de Madame Catherine RENOUX à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2011 et de supprimer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à la même date. MODIFIE en conséquence le tableau des emplois communaux.

2011/05/08 CENTRE DE LOISIRS ANIM'LOISIRS : CREATION POSTES ET REMUNERATION DES ANIMATEURS POUR L'ETE 2011

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de créer des postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe et/ou animateurs stagiaires pour le fonctionnement des centres de loisirs « Anim'loisirs » pendant l'été 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE la création, pour le centre « Anim'loisirs », de cinq postes d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet, à titre temporaire et non bénévole, pour la période du 4 au 29 juillet 2011. Un recrutement direct sera effectué et la rémunération sera établie sur la base de l'indice brut 297.

L'accueil d'animateurs stagiaires souhaitant effectuer leur stage pratique BAFA sera possible au cours du mois de juillet 2011. Une vacation de 51,36 € brut par jour leur sera versée.

Les postes ci-dessus seront ouverts en fonction des effectifs et des besoins du service.

2011/05/09 BUDGET ESPACE BEL AIR : OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

M. LHERMELIER, rapporteur, indique qu'il serait bon d'ouvrir une ligne de trésorerie de 20 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour le budget de l'espace Bel Air.

Mme CAPRAIS demande si cela est vraiment utile et pourquoi ne pas fonctionner comme auparavant en utilisant le versement de la subvention de la commune ?

Mme AUNEAU répond qu'il s'agit de faciliter le fonctionnement du service et d'éviter de mettre en instance des factures pendant des délais trop longs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 3 voix Contre, DECIDE d'ouvrir, pour le budget de l'espace Bel Air, une ligne de trésorerie de 20 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, pour une période d'une année. AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat à intervenir et tous documents s'y rapportant.

2011/05/10 STAGE ARTIFICIER : REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 février 2011 acceptant de prendre en charge le stage de formation artificier de M. GUERIN qui s'est déroulé du 18 au 22 avril 2011. Par courrier du 29 avril 2011, M. GUERIN demande le remboursement de ses frais de déplacement (aller-retour) de Saint-Aubin-du-Cormier à Maure de Bretagne, soit 600 kilomètres pour 5 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de rembourser à Monsieur GUERIN ses frais de déplacement conformément à sa demande, soit sur la base de 600 kilomètres, selon le barème en vigueur.

2011/05/11 DROIT DE PRÉEMPTION T.I.B. SARL

Elle fait connaître qu'elle a reçu de la SCP LECUYER, JOUAN, PAULET et SOULIE, notaires à RENNES, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 41 et 43 rue de la Garenne, appartenant à T.I.B. SARL, représentée par Monsieur THOMAS Pascal, cadastré section E n° 1139 pour 300 m² et n° 1141 pour 30 m². Cession de 132/1000 duplex de 32,80 m² et 6/1000 parking aérien.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/05/12 DROIT DE PRÉEMPTION SCI MAJA

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître DUHAMEL, notaire à Fougères, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 6 rue de la Libération, cadastré section E n° 1178 pour 70 m² environ et n° 1180 pour 18 m², appartenant à la SCI MAJA représentée par Messieurs Christian et Vincent MALASSIS.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/05/13 DROIT DE PRÉEMPTION CORBES / GUERIN

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître RIMASSON, notaire à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 5 rue du Château, cadastré section E n° 33 pour 145 m², appartenant à Monsieur CORBES Grégory et Mademoiselle GUERIN Cécile, cession du lot n°1 représentant 380/1000^{ème}.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/05/14 DROIT DE PRÉEMPTION CORBES / GUERIN

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître RIMASSON, notaire à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 5 rue du Château, cadastré section E n° 33 pour 145 m², appartenant à Monsieur CORBES Grégory et Mademoiselle GUERIN Cécile, cession du lot n°2 représentant 620/1000^{ème}.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/05/15 DROIT DE PRÉEMPTION BOURGES

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître RIMASSON, notaire à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 9 et 8 rue de la Garenne, cadastré section E n° 355 pour 520 m² et n° 378 pour 69 m², appartenant à Monsieur et Madame BOURGES André.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/05/16 DROIT DE PRÉEMPTION CONSORTS GREGOIRE

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître RIMASSON, notaire à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 8 rue du Pavement et rue du Four Banal, cadastré section E n° 121 pour 56 m² et n° 152 pour 64 m², appartenant aux Consorts GREGOIRE.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/05/17 DROIT DE PRÉEMPTION CONSORTS DEMEUE

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître BLOUËT, notaire à Fougères, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 13 allée du Luxembourg, cadastré section H n°378 pour 639 m², appartenant aux Consorts DEMEUE.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/05/18 DROIT DE PRÉEMPTION T.I.B. SARL

Elle fait connaître qu'elle a reçu de la SCP LECUYER, JOUAN, PAULET et SOULIE, notaires à RENNES, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 42 et 43 rue de la Garenne, appartenant à T.I.B. SARL, représentée par Monsieur THOMAS Pascal, cadastré section E n° 1139 pour 300 m² et n° 1141 pour 30 m². Cession de 170/1000 duplex de 40,89 m² et 6/1000 parking extérieur.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DIVERS : Demande de Madame CAPRAIS :

« Serait-il enfin possible d'obtenir un calendrier prévisionnel à 3 mois des prochains CM ? ».

→ *Les prochaines réunions auront lieu les 30 juin et 28 juillet.*

« Serait-il enfin possible d'obtenir des comptes rendus de commission sachant que tous les élus ne peuvent pas toujours être présents (pour des raisons professionnelles par ex) ? »

→ *Oui, cela va être fait, il faut laisser le temps de rédaction de ces comptes-rendus.*

« Pourrait-on avoir un état financier des dépenses de 2010 pour le terrain stabilisé (factures mais aussi temps de travail des personnels) ? »

→ *Les dépenses s'élèvent à un total de 11 528,90 € (nettoyage et ramassage gravillons + apport sable + travaux). Concernant le temps de travail des personnels, celui-ci sera quantifié.*

M. MONNERIE demande quel est l'objectif d'enlever les cailloux tous les jours, pourquoi passer autant de temps pour ne pas avoir d'amélioration ?

M. TRAVERS indique que le sable qui a été mis n'est pas celui commandé et qu'on le regrette.

M. GUIN constate que le terrain est aussi mauvais qu'avant.

« Concernant le CA 2010, quelles ont été les économies d'intérêts du prêt BFT ? »
→ *Les économies ont été de 536,84 €.*

« Concernant le projet de territoire, pourrions nous avoir communication du document approuvé par la CDC ? » *Ce document a été transmis par mail le 23 mai 2011.*

« Quelle a été la position défendue par nos élus à la CDC concernant l'action culturelle sur Bel Air ? »

→ *M. TRAVERS indique que la question a été en débat à la communauté de communes.*

Concernant les scolaires, on constate un budget en augmentation chaque année pour le même nombre de spectacles. Tous les élèves n'en profitent pas, pourquoi ? La communauté de communes va en rechercher la raison en attendant de fixer la subvention.

Concernant la saison culturelle, il n'y a pas que SAINT AUBIN DU CORMIER, le soutien à la culture n'est possible que si celle-ci correspond à la demande de la population. Or, on constate bien souvent le peu de billets vendus pour les spectacles à l'espace Bel Air. Une étude doit être réalisée pour connaître l'existant en vue de tenter d'apporter des solutions.

M. LHERMELIER remet à chaque élu un document intitulé « informations statistiques, fiscales et financières ».